

NATIONS UNIES
HAUT COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME



UNITED NATIONS
HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS

Fax: (+41 22) 917 90 08
Telephone: (+41 22) 917 97 19
Internet: www.ohchr.org
E-mail: aprophette@ohchr.org



Address:
Palais des Nations
CH-1211
GENEVE 10

27 novembre 2011

Excellence,

En tant que Rapporteuse Spéciale chargée du suivi des observations finales du Comité des droits de l'homme, j'ai l'honneur de me référer à l'examen du troisième rapport périodique de la Suisse par le Comité.

A la fin de sa 97^{ème} session en mars 2009, le Comité a transmis ses observations finales à votre Mission permanente. A ce sujet, vous vous rappellerez qu'au paragraphe 23 des observations finales, le Comité avait sollicité dans un délai d'un an des informations sur certaines questions spécifiques ayant fait l'objet de préoccupations identifiées par le Comité (paragraphe 10, 14 et 18 des observations finales).

Le 1^{er} novembre 2010, l'Etat partie a fourni des informations concernant ces paragraphes. Le 30 août 2011, le Comité a sollicité des informations complémentaires sur les paragraphes 10 et 14.

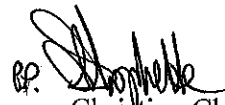
Durant la 101^{ème} session du Comité, tenue en mars 2011 à New York, le Comité a décidé de solliciter des informations complémentaires sur les paragraphes 10 et 14. Le 23 juin 2011, l'Etat partie a répondu à cette demande d'informations complémentaires. Au cours de la 102^{ème} session du Comité, tenue en juillet 2011 à Genève, le Comité a estimé que les réponses apportées n'étaient ni suffisantes, ni assez spécifiques sur le paragraphe 14.

S. E. M. Dante MARTINELLI
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Représentant permanent de la Suisse
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
Fax : 022 749 24 24

Le 20 septembre 2011, l'État partie a envoyé des informations complémentaires sur les points de référence. Au cours de sa 103^e session, tenue en octobre 2011, le Comité a considéré les réponses apportées comme étant satisfaisantes. La procédure de suivi a donc abouti pour les recommandations de référence.

Comme vous le savez, le prochain rapport périodique de l'Etat partie est dû le 20 septembre 2015. Le Comité espère vivement poursuivre à cette occasion son dialogue constructif avec les autorités suisses sur la mise en œuvre du Pacte.

Je vous prie d'agréer, Excellence, l'expression de ma très haute considération.

ep. 

Christine Chanet

Rapporteur spécial chargé du suivi des observations finales
Comité des droits de l'homme